

Élection 2024: Appel de candidatures pour administrateurs à l'ACP

Qu'est-ce que l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)?

L'ACP est l'association nationale des physiothérapeutes au Canada. Sa mission est de diriger, de défendre et d'inspirer l'excellence et l'innovation afin de promouvoir la santé.

Comment le conseil d'administration est-il structuré?

Le conseil d'administration se compose de neuf (9) ou dix (10) postes d'administrateurs. Neuf (9) personnes sont élues par les membres et un (1) poste est facultativement nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration doit comprendre au moins six (6) postes occupés par des personnes appartenant à la sous-catégorie des membres à part entière et ne peut comprendre plus d'une (1) personne appartenant aux sous-catégories des aides ou des technologues (c'est-à-dire les membres aides-physiothérapeutes et les membres technologues en physiothérapie) combinées.

En 2024, il y aura deux (2) postes disponibles pour la sous-catégorie des membres à part entière et un poste dans la sous-catégorie des aides-physiothérapeutes ou des technologues.

L'ACP recherche des candidats pour pourvoir cinq (5) postes vacants au conseil d'administration pour des mandats débutant en juin 2024:

- Trois mandats de trois ans
- Un mandat de deux ans
- Un mandat d'un an

Responsabilités

Les administrateurs ont la responsabilité de définir les orientations, d'établir la politique et de superviser les activités de l'organisation. Plus précisément, les administrateurs doivent:

- Soutenir les objectifs et les activités de l'organisation.
- Lire et comprendre les états financiers et aider le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité fiduciaire.
- Assister aux réunions du conseil d'administration et participer activement à la prise de décision.
- Partager leurs domaines d'expertise avec le conseil d'administration.
- Faire partie des comités du conseil d'administration.
- Défendre les intérêts de l'organisation et en être l'ambassadeur.
- Obtenir divers moyens de soutien pour l'organisation, tels que des parrainages, des annonceurs, des membres, des exposants, des conférenciers, etc.
- S'acquitter des obligations de diligence et de loyauté à l'égard de l'organisation.
- Participer à des évaluations régulières afin d'améliorer les performances du conseil d'administration.
- Participer aux activités de planification stratégique.



Élection 2024: Appel de candidatures pour administrateurs à l'ACP

- Établir des priorités et contrôler les programmes et les services.
- Éviter les conflits d'intérêts.
- Participer aux conférences et aux réunions de l'organisation.

Durée du mandat

Le mandat des administrateurs est généralement de trois (3) ans.

Engagement en matière de temps

L'ACP organise au moins trois (3) réunions du conseil d'administration par an. Le cas échéant, les frais de déplacement sont pris en charge par l'ACP.

Pour le reste de l'année 2024, les réunions du conseil d'administration comprendront:

- 14 septembre (virtuel)
- 28 novembre-1er décembre (en personne à Ottawa)

La fonction d'administrateur nécessite 8 à 10 heures de travail par mois en moyenne. Il faut plus de temps pendant la période entourant l'assemblée générale annuelle et si l'administrateur siège dans plusieurs comités du conseil d'administration.

Admissibilité

Pour être éligible au poste d'administrateur, une personne doit:

- a) Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- b) Ne pas être administrateur d'une section ni occuper un poste de direction élu ou nommé (président, trésorier, secrétaire, etc.) au sein d'une division;
- c) Ne pas appartenir à une sous-catégorie de membres étudiants (c'est-à-dire les membres étudiants en physiothérapie, les membres étudiants en assistance physiothérapeutique et les membres étudiants en technologie de la physiothérapie);
- d) Ne pas être membre (élu ou nommé) d'un conseil, d'une commission ou d'un comité d'un organisme de réglementation de la physiothérapie
- e) Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- f) Ne pas avoir le statut de failli.

Comment les membres du conseil d'administration seront-ils sélectionnés?

Les administrateurs sont élus conformément aux règlements administratifs de l'ACP.

Qui est qualifié pour être administrateur?

Élection 2024: Appel de candidatures pour administrateurs à l'ACP

Les administrateurs doivent posséder un grand nombre des caractéristiques générales suivantes et plus d'une des *compétences spécifiques* :

Caractéristiques générales:

- Connaissance de la communauté des physiothérapeutes
- Expérience au sein d'un conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif
- Développement de politiques
- Esprit d'équipe
- Sens des affaires
- Expérience des systèmes de santé publics/privés

Compétences spécifiques:

- Leadership
- Développement des fonds
- Juridique
- Gestion des ressources humaines
- Esprit d'entreprise
- Équité, diversité et inclusion
- Relations avec les pouvoirs publics
- Comptabilité et finance
- Gestion stratégique du changement
- Marketing/communications
- Capital politique

Nominations

Toute personne souhaitant se porter candidate à un poste d'administrateur sera soumise à une procédure de nomination qui nécessite la soumission d'un formulaire de candidature signé et de documents justificatifs avant la date limite de dépôt des candidatures. Les administrateurs candidats à la réélection n'ont pas besoin de formulaire de candidature, mais doivent informer le comité par écrit s'ils se présentent à la réélection.

Le comité des candidatures fera preuve de diligence en examinant les qualifications du candidat, les compétences et attributs requis, les conflits d'intérêts potentiels ou d'autres questions importantes qui empêcheraient le candidat de s'acquitter avec succès de ses fonctions d'administrateur.

Le comité des candidatures n'empêchera les personnes de se présenter aux élections que si elles sont inéligibles. À sa discrétion, le comité des candidatures peut autoriser une personne actuellement inéligible à se présenter aux élections si, de l'avis du comité des candidatures, cette personne devient admissible dans les quatorze (14) jours



Élection 2024: Appel de candidatures pour administrateurs à l'ACP

suivant l'assemblée annuelle, conformément à l'article 5.5(f) des règlements administratifs.

À sa discrétion, la commission des candidatures peut « soutenir » ou « recommander » des candidats privilégiés dont les compétences répondent aux lacunes identifiées au sein du conseil d'administration au cours de cette année électorale.

Quelles sont les informations nécessaires à l'appui de chaque demande?

Chaque candidat doit remplir et signer un *formulaire de candidature* et le soumettre au comité des candidatures, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant ses qualifications, ses réussites et son parcours professionnel et bénévole.

Les candidats peuvent également soumettre un « matériel de campagne » comprenant les éléments suivants:

- Un programme de campagne décrivant ce que le candidat aimerait faire pour promouvoir les objectifs de l'ACP — ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite
- Un portrait
- Une biographie du candidat (300 mots maximum)
- Des témoignages/références d'autres organisations ou d'autres personnes

À la discrétion du conseil d'administration et de la commission des candidatures, le matériel de campagne de chaque candidat peut être distribué aux membres.

En outre, à la discrétion du conseil d'administration et de la commission des nominations, les candidats peuvent être autorisés à faire un bref discours (maximum de deux [2] minutes) lors de la réunion des membres pour discuter et décrire leur candidature.

Quelle est la date limite pour l'envoi des candidatures?

Les candidatures peuvent être envoyées par courriel à governance@physiotherapy.ca au plus tard le:

*****23 h 59 HNE le 22 mars 2024*****

